



TRAVAUX EN HAUTEUR

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie **action de formation**



FORMATION

- **Public concerné** : personnel amené à réaliser des travaux en hauteur nécessitant le port des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur.
- **Durée de la formation** : 1 jour.
- **Objectif de la formation** :
 - Être capable de vérifier son matériel, le régler et s'équiper.
 - Être capable d'évaluer les risques face à un travail en hauteur.
 - Être capable de choisir les méthodes de travail adaptées à l'environnement.
- **Déroulement de la formation** :
 - Apports théoriques : Powerpoint et vidéos
 - Livret formation
 - Moyen informatique
- **Contenu de la formation** :
 - Contenu théorique
 - Sensibilisation à la sécurité
 - Connaissance du risque chute de hauteur
 - Cadres législatif et réglementaire
 - Différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes de hauteur
 - Règles générales d'utilisation
 - Contenu pratique sur site aménagé
 - Démonstration par le formateur
 - Exercices individuels dans les différentes configurations :
 - Vérifications
 - Apprentissage des nœuds
 - Choix des ancrages
 - Utilisation des moyens adaptés pour accéder à la hauteur
 - S'accrocher
 - Se déplacer en hauteur
 - Mise en œuvre d'une ligne de vie provisoire
 - Déplacement le long d'une ligne